

PORTEFEUILLE MODÉRÉ SIMPLICITÉ MANUVIE SÉRIE « CONSEIL »

Ce document contient des renseignements essentiels sur le Portefeuille Modéré Simplicité Manuvie (le « Portefeuille ») que vous devriez connaître. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du Portefeuille. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec Gestion de placements Manuvie limitée (le « gestionnaire »), au 1 877 426-9991 ou à l'adresse de courriel fondsmutuelsmanuvie@manuvie.com, ou rendez-vous sur le site fondscommunsmanuvie.ca.

Avant d'investir dans un fonds, vous devriez évaluer s'il cadre avec vos autres placements et respecte votre tolérance au risque.

Bref aperçu

Code du fonds : MMF 464 (FSR), 564 (FE), 764 (FM3), 3274 (FM2)
DCA : MMF 20464 (FSR), 20564 (FE), 20764 (FM3), 23274 (FM2)

Date de création de la série : 27 avril 2005

Valeur totale du fonds au 15 août 2019 : 262 298 969 \$

Ratio des frais de gestion (RFG) : 2,13 %

Gestion de placements Manuvie limitée
25 septembre 2019

Gestionnaire du fonds : Gestion de placements Manuvie limitée

Gestionnaire de portefeuille : Gestion de placements Manuvie limitée

Sous-conseiller en valeurs : Manulife Investment Management (US) LLC

Distributions : Trimestrielles, le cas échéant, généralement à la fin de mars, juin, septembre et décembre

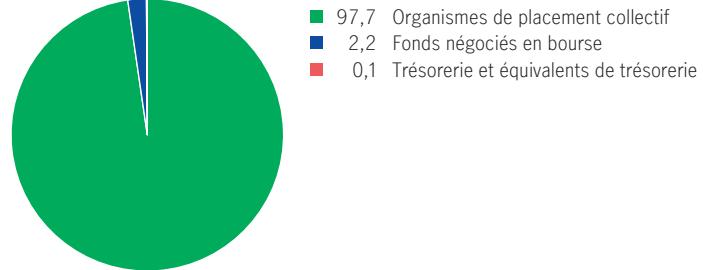
Placement minimal : 500 \$ initialement, 25 \$ par la suite

Dans quoi le Fonds investit-il?

L'objectif de placement du Portefeuille est de générer un revenu et de dégager une croissance du capital à long terme tout en assurant la préservation du capital. Le Portefeuille est fondé sur la répartition stratégique de l'actif. Il investit ses actifs dans d'autres OPC, en privilégiant les fonds de titres à revenu fixe et les fonds du marché monétaire canadiens et en investissant une portion des actifs dans des fonds de titres de capitaux propres canadiens. Il peut également investir dans des fonds de titres de capitaux propres étrangers, sans dépasser les plafonds prescrits.

Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du Portefeuille au 15 août 2019. Ces placements changeront au fil du temps.

Répartition des placements (%) (15 août 2019)



Quels sont les risques associés à ce Fonds?

La valeur du Portefeuille peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup. Ces fonds peuvent perdre de l'argent mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

Niveau de risque

Le gestionnaire a classé la volatilité de ce Portefeuille comme **faible**.

Ce classement est fondé sur la mesure dans laquelle le rendement du Portefeuille a changé d'une année à l'autre. Il n'indique pas la mesure dans laquelle le Portefeuille sera volatil à l'avenir. Le classement peut changer au fil du temps. Un fonds présentant un niveau de risque faible peut quand même subir des pertes.



Pour de plus amples renseignements au sujet du niveau de risque et des risques précis qui peuvent avoir une incidence sur le rendement du Portefeuille, consultez la rubrique **Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?** dans le prospectus simplifié du Portefeuille.

Aucune garantie

Comme la plupart des OPC, le Portefeuille n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

Quel a été le rendement du Fonds?

Cette rubrique présente le rendement des titres de série « Conseil » du Portefeuille au cours des dix dernières années, après déduction des frais. Les frais diminuent le rendement de la série.

Rendements annuels

Ce graphique montre le rendement annuel des titres de série « Conseil » du Portefeuille pour chacune des dix dernières années. La valeur du Portefeuille a diminué au cours de deux des dix années. La variation des rendements d'une année à l'autre peut vous aider à évaluer quel a été le niveau de risque du Portefeuille par le passé. Cela n'indique pas quel sera le rendement du Portefeuille à l'avenir.



Meilleur et pire rendements sur trois mois

Ce tableau présente les meilleur et pire rendements des titres de série « Conseil » du Portefeuille sur une période de trois mois au cours des dix dernières années. Les meilleur et pire rendements sur trois mois pourraient augmenter ou diminuer. Veuillez prendre en considération le montant que vous pouvez vous permettre de perdre sur un court laps de temps.

	Rendement	3 mois se terminant le	Si vous aviez investi 1 000 \$ au début de la période
Meilleur rendement	8,62 %	30 juin 2009	Votre placement se chiffrerait à 1 086 \$
Pire rendement	-5,02 %	30 septembre 2011	Votre placement se chiffrerait à 950 \$

Rendement moyen

Le rendement annuel composé des titres de série « Conseil » du Portefeuille correspond à 5,03 % depuis le 31 août 2009. Si vous aviez investi 1 000 \$ dans le Portefeuille le 31 août 2009, vous posséderiez 1 633 \$ au 31 août 2019.

À qui le Fonds est-il destiné?

Le Portefeuille convient aux investisseurs qui :

- cherchent à obtenir un revenu et une croissance à long terme
- cherchent à privilégier légèrement la proportion de leur portefeuille qui est composée de titres à revenu fixe
- cherchent un moyen simple et facile de diversifier leurs placements
- préfèrent un niveau de risque faible pour leurs placements
- investissent à moyen ou à long terme

Un mot sur la fiscalité

En général, vous devez payer l'impôt sur le revenu sur toutes les distributions imposables que vous verse le Portefeuille ainsi que sur tous les bénéfices que vous dégagerez lorsque vous faites racheter vos titres du Portefeuille. Le montant de l'impôt dépend des lois fiscales qui s'appliquent à vous et selon que vous détenez ou non les titres du Portefeuille dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Veuillez noter que si vous détenez des titres d'un fonds dans un compte non enregistré, les distributions du fonds sont comprises dans votre revenu imposable, qu'elles vous soient versées en argent ou qu'elles soient réinvesties.

Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des titres de série « Conseil » du Portefeuille. Les frais (y compris les commissions) peuvent varier d'une série à l'autre et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les fonds et placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

Frais de souscription

Lorsque vous achetez des titres du Portefeuille, vous devez choisir une option de frais de souscription. Informez-vous sur les avantages et les inconvénients de chaque option.

Option de frais de souscription	Ce que vous payez		Comment ça fonctionne
	En pourcentage (%)	En dollars (\$)	
Frais de souscription initiaux (FE)	De 0 à 5 du montant souscrit	De 0 à 50 sur chaque tranche de 1 000 souscrite	<p>Vous et votre représentant décidez du taux. Les frais initiaux sont déduits du montant payé au moment de l'achat et sont remis à la société de votre représentant à titre de commission.</p>
Frais de souscription reportés (FSR) (frais réguliers)	<p><i>Si vous vendez :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> moins de 1 an après la souscription : 6,0 moins de 2 ans après la souscription : 5,5 moins de 3 ans après la souscription : 5,0 moins de 4 ans après la souscription : 4,5 moins de 5 ans après la souscription : 4,0 moins de 6 ans après la souscription : 3,5 après 6 ans : 0,0 	De 0 à 60 sur chaque tranche de 1 000 vendue	<ul style="list-style-type: none"> • Le taux des frais de souscription reportés est fixe. Il correspond à un pourcentage du montant initial souscrit. Ces frais sont prélevés sur le produit de la vente • Lorsque vous souscrivez des titres du Portefeuille, le gestionnaire verse une commission de 5,0 % à la société de votre représentant, selon le montant que vous avez payé. Les frais de souscription reportés que vous payez sont versés au gestionnaire • Vous pouvez vendre jusqu'à 10 % de vos titres chaque année sans devoir acquitter de frais de souscription reportés • Vous pouvez échanger vos titres contre des titres de la même série d'un autre fonds que nous offrons sans devoir acquitter de frais de souscription reportés. Vous conservez plutôt le même calendrier de frais de souscription reportés qui s'applique au premier fonds souscrit
Frais de souscription reportés (FM3) (frais modérés 3)	<p><i>Si vous vendez :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> moins de 1 an après la souscription : 3,0 moins de 2 ans après la souscription : 3,0 moins de 3 ans après la souscription : 3,0 après 3 ans : 0,0 	De 0 à 30 sur chaque tranche de 1 000 vendue	<ul style="list-style-type: none"> • Le taux des frais modérés est fixe. Il correspond à un pourcentage du montant initial souscrit. Ces frais sont prélevés sur le produit de la vente • Lorsque vous souscrivez des titres du Portefeuille, le gestionnaire verse une commission de 2,0 % à la société de votre représentant, selon le montant que vous avez payé. Les frais de souscription modérés que vous payez sont versés au gestionnaire • Vous pouvez vendre jusqu'à 10 % de vos titres chaque année sans devoir acquitter de frais de souscription modérés • Vous pouvez échanger vos titres contre des titres de la même série d'un autre fonds que nous offrons sans devoir acquitter de frais de souscription modérés. Vous conservez plutôt le même calendrier de frais de souscription modérés qui s'applique au premier fonds souscrit
Avec prise d'effet vers le 21 octobre 2019 : Frais de souscription reportés (FM2) (frais modérés 2)	<p><i>Si vous vendez :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> moins de 1 an après la souscription : 2,0 moins de 2 ans après la souscription : 2,0 après 2 ans : 0,0 	De 0 à 20 sur chaque tranche de 1 000 vendue	<ul style="list-style-type: none"> • Le taux des frais modérés est fixe. Il correspond à un pourcentage du montant initial souscrit. Ces frais sont prélevés sur le produit de la vente • Lorsque vous souscrivez des titres du Portefeuille, le gestionnaire verse une commission de 1,0 % à la société de votre représentant, selon le montant que vous avez payé. Les frais de souscription modérés que vous payez sont versés au gestionnaire • Vous pouvez vendre jusqu'à 10 % de vos titres chaque année sans devoir acquitter de frais de souscription modérés • Vous pouvez échanger vos titres contre des titres de la même série d'un autre fonds que nous offrons sans devoir acquitter de frais de souscription. Vous conservez plutôt le même calendrier de frais de souscription qui s'applique au premier fonds souscrit

Frais du Fonds

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du Portefeuille. Au 30 juin 2019, les frais du Portefeuille s'élevaient à 2,15 % de sa valeur, ce qui correspond à 21,50 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ investie.

Taux annuel (en % de la valeur du Fonds)

Ratio des frais de gestion (RFG) – Il s'agit du total des frais de gestion (y compris la commission de suivi), des frais d'administration fixes et de certains frais d'exploitation précis du Portefeuille. Le gestionnaire a renoncé à certains frais. Dans le cas contraire, le RFG aurait été plus élevé.	2,13 %
Ratio des frais d'opérations (RFO) – Il s'agit des frais de transactions du Portefeuille.	0,02 %
Frais du Fonds	2,15 %

Renseignements sur la commission de suivi

La commission de suivi est versée tant que vous possédez des titres du Portefeuille. Elle couvre les services et/ou les conseils que votre représentant et sa société vous fournissent.

Le gestionnaire verse la commission de suivi à la société de votre représentant. Il la prélève sur les frais de gestion du Portefeuille et la calcule en fonction de la valeur de votre placement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

Option de frais de souscription	Montant de la commission de suivi	
	En pourcentage (%)	En dollars (\$)
Frais de souscription initiaux	0,75 de la valeur de votre placement chaque année	7,50 par année pour chaque tranche de 1 000 investies
Frais de souscription reportés (frais réguliers) – au cours des six premières années en FSR	0,50 de la valeur de votre placement chaque année	5 par année pour chaque tranche de 1 000 investies
Frais de souscription reportés (frais réguliers) – après six ans	0,75 de la valeur de votre placement chaque année	7,50 par année pour chaque tranche de 1 000 investies
Frais de souscription reportés (frais modérés 3)	0,75 de la valeur de votre placement chaque année	7,50 par année pour chaque tranche de 1 000 investies
Avec prise d'effet vers le 21 octobre 2019 : Frais de souscription reportés (frais modérés 2)	0,75 de la valeur de votre placement chaque année	7,50 par année pour chaque tranche de 1 000 investies

Autres frais

Vous pourriez avoir à payer d'autres frais si vous achetez, détenez, vendez ou échangez des titres du Portefeuille.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations à court terme	2,0 % de la valeur des titres que vous vendez ou échangez dans les 7 jours (en cas de synchronisation du marché) ou dans les 30 jours (en cas d'opérations excessives) suivant leur souscription. Ces frais sont remis au Portefeuille.
Frais d'échange	La société de votre représentant peut exiger jusqu'à 2,0 % de la valeur des titres que vous échangez contre des titres d'un autre OPC.

Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires, vous avez le droit :

- de résilier un contrat de souscription de titres d'un OPC dans les deux jours ouvrables suivant la date de réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds, ou
- d'annuler un ordre de souscription dans les 48 heures suivant la réception de l'avis d'exécution.

Dans certaines provinces et dans certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, la notice annuelle, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent des informations fausses ou trompeuses. Vous devez prendre des mesures dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

Renseignements

Veuillez contacter Gestion de placements Manuvie limitée ou votre représentant afin d'obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information du Portefeuille. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents légaux du Portefeuille.

Gestion de placements Manuvie limitée

Bureau de réception des ordres
500 King Street North
Del Stn 500 G-B
Waterloo (Ontario) N2J 4C6
1 877 426-9991
fondsmutuelsmanuvie@manuvie.com
fondscommunsmanuvie.ca

Pour en savoir plus au sujet des placements dans les OPC, consultez la brochure intitulée *Comprendre les organismes de placement collectif* qui est accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse autorites-valeurs-mobilieres.ca.